



interdiction d'approcher une victime

Par **VILLELEGIER**, le **06/07/2012** à **20:20**

bonjour; en 2007, mon père a été condamné à de la prison pour attouchements sur mes enfants.

Ma femme est actuellement soignée pour une dépression grave suite à tous ces évènements.

Ma mère a osé nous adresser un courrier dans lequel elle nous culpabilise quant au pardon.

Visiblement, ils n'ont pas changé.

J'aimerais savoir si, sur un plan juridique, nous pouvons leur interdire de nous approcher que ce soit par écrit, par téléphone, voire de déménager près de chez nous?

Merci de votre réponse.

Cordialement